

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

ID: 061-226100014-20220909-2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le



Publié en ligne le : 12 septembre 2022

Pôle solidarités Direction de l'action sociale territoriale et de l'insertion Bureau des allocations et parcours d'insertion Mission allocation / contrôle / maîtrise des risques 13, rue Marchand Saillant CS 70541- 61017 ALENCON Cedex Tel: 02 33 81 63 17

Fax: 02 33 81 60 44

Mail: ps.dids.macmr@orne.fr

DECISION

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PAR DELEGATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

FRAUDE AU RSA - CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DU DEPARTEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3211-2 et L 3221-10-1,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 262-50, R 262-7 et D

VU la délibération du Conseil départemental du 1 juillet 2021 relative à l'élection de M. Christophe de Balorre à la présidence du Conseil départemental de l'Orne,

VU la délibération du 1 juillet 2021 par laquelle le Conseil Départemental a donné délégation au Président du Conseil départemental pour se constituer partie civile au nom du Département lorsque celui-ci a subi un préjudice et intenter en son nom toute action en justice,

CONSIDERANT que Madame J et Monsieur Q ont volontairement dissimulé leur vie maritale entre juillet 2020 et octobre 2021 pour prétendre indûment au versement du RSA.

CONSIDERANT que la non-déclaration de ces revenus a conduit au versement indu du RSA d'un montant de 10 261,38 € (dix mille deux cent soixante et un euros et trente-huit centimes) pour la période allant de juillet 2020 à juin 2021.

DECIDE

ARTICLE 1er – de défendre les intérêts du Département et de me constituer partie civile en son nom contre Madame J et Monsieur Q pour les motifs évoqués ci-dessus.

ARTICLE 2 – La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la collectivité et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Alençon,

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Christophe de BALORRE